

Conseil Municipal du 16 décembre 2008

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE		X		
M. MALANDRIN		X		
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS		X		
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE		X		M. LOSSON
Mme MORIN		X		M. ORANGE

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nommé à ce poste : **M. LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2008 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2008.

Vote du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2008.

2) REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Nous avons reçu un devis du cabinet d'études EUCLYD concernant la mission de révision simplifiée du plan d'occupation des sols.

Cette mission prévoit une assistance administrative avec fourniture de modèles de lettres et délibérations.

Cette révision simplifiée du P.O.S intervient au titre d'une extension de la zone 1NA sur la zone NC, permettant l'implantation d'un centre commercial.

Les honoraires s'élèvent à :

Montant total HT :	3 520.00 euros
TVA à 19.6 % :	689.92 euros
Montant TTC :	4 209.92 euros

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN s'étonne de la possible prise en charge des frais d'études pour le magasin Champion en vu de sa future implantation sur la zone d'activités.

M.PERCHE rappelle le souhait de la Commune de conserver cette enseigne sur le territoire et de lui permettre de concevoir un projet commercial rentable.

M.FORTIN regrette l'extension demandée par M. DEMAEGDT, sachant que l'achat de ce terrain a été réalisé en toute connaissance de cause. De plus, la préfecture a refusé l'extension de cette zone en 2005.

M. PERCHE précise que les conditions d'implantation des surfaces commerciales a évolué depuis 2005.

M. DURECU rappelle que cette opération s'inscrit dans une démarche normale de révision simplifiée du POS.

M.LOSSON ajoute que l'engagement de cette somme est un investissement pour l'avenir de Doudeville.

M.PERCHE rappelle que le chiffres d'affaires dépend également du nombre de place du parking.

M.GEMEY accepte le principe du transfert du magasin Champion sur la zone d'activités mais précise qu'il est nécessaire de conserver une supérette dans le centre bourg.

M. PERCHE précise que ce projet pourrait bénéficier à une autre entreprise que Champion ; cette extension est nécessaire quel que soit le projet pour lui conférer une taille optimale et rentable.

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour, 7 abstentions (MM.DUFOUR, GEMEY, LAURENT, BARRE et MMES LEGER, CURDEL,

DUROZEY) et 1 voix contre (M.FORTIN) acceptent le devis d'un montant de 4209.92 euros TTC du cabinet Euclid.

3) LOTISSEMENT BOIS BAUCHER – TERRAINS A VENDRE :

Suite à la modification du permis de lotir du Bois Baucher, le prix des lots 15, 18 et 19 doivent être revalidés. (voir plan)

Leurs calculs sont les suivants (selon délibération du 31 mai 2006) :

Lot 15 : Surface totale 816 m²

Surface constructible :

$$816 - 104 = 712 \text{ m}^2$$

Prix de la surface constructible :

$$712 \times 55 \text{ euros} = 39\,160 \text{ euros}$$

Prix de la surface inconstructible :

$$104 \times 32.50 \text{ euros} = 3\,380 \text{ euros}$$

Prix total du lot 15 :

$$39\,160 + 3\,380 = 42\,540 \text{ euros}$$

Prix du lot 19 : Surface totale 80 m²

$$80 \times 55 \text{ euros} = 4\,400 \text{ euros}$$

Prix du Lot 15 / 19 :

$$42\,540 + 4\,400 = 46\,940 \text{ euros HT soit } \mathbf{56\,140.24 \text{ euros TTC}}$$

Lot 18 : Surface totale 933 m²

Surface constructible :

$$933 - 83 = 850 \text{ m}^2$$

Prix de la surface constructible :

$$850 \times 55 \text{ euros} = 46\,750 \text{ euros}$$

Prix de la surface inconstructible :

$$83 \times 32.50 \text{ euros} = 2\,697.50 \text{ euros}$$

Prix total du Lot 18 :

$$46\,750 + 2\,697.50 = 49\,447.50 \text{ euros HT soit } \mathbf{59\,139.21 \text{ euros TTC}}$$

Avis et vote du Conseil Municipal :

Il reste à la vente, les lots n°3, 11, 15/19 et 18.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent les prix proposés.

4) LOTISSEMENT BOIS BAUCHER – DECISIONS MODIFICATIVES :

Vu le budget 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
001	001 Solde d'exécution de la section d'investissement (R)		143 723,37 E

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

5) LOTISSEMENT BOIS BAUCHER – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Commission d'Appel d'Offres

MERCREDI 10 DECEMBRE 2008

14H00

MEMBRES DE LA CAO				
	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE				
M. METAIS	X			
SUPPLEANT :				
MME FICET				
M. BARRE				
AUTRES PERSONNES PRESENTES				
TRESORIER MUNICIPAL				
DDCCRF				
M. HUE INGETEC	X			

PROCES VERBAL

Le quorum apprécié à l'ouverture de la séance de la Commission d'Appel d'Offres est atteint, la commission peut valablement délibérer.

Tous travaux complémentaires au marché initial dont le montant dépasse 5% doit passer en Commission d'Appel d'Offres.

L'entreprise YTP dont le marché initial est de 289 155 euros HT, nous propose une actualisation pour des travaux complémentaires d'un montant de 63 814 euros HT.

Le montant total de ces travaux dépassant 5 % du montant total du marché, les membres de la Commission d'Appel d'Offres acceptent cette actualisation et autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux avec l'entreprise YTP.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Cette question est différée à la demande de la Trésorerie.

6) DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « GRAND PRIX CYCLISTE DE DOUDEVILLE » - CORRESPONDANCE DE MONSIEUR MAURY, PRESIDENT :

Nous avons reçu une correspondance de Monsieur Jean-Claude MAURY, Président de l'association « Comité d'organisation du Grand Prix cycliste de Doudeville ».

Monsieur MAURY nous informe de la dissolution de l'association.

Cette association possède un compte sur livret qui présente un solde de 1 397.38 euros à ce jour.

Après délibération du Conseil Municipal, cette somme pourra être remise, par l'association, à la Commune de Doudeville.

Commentaires de M. JOBBIN

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. JOBBIN propose que cette somme soit allouée au centre de loisirs pour l'achat de lits, d'une tente de cuisine, de tables et de bancs et d'un meuble de cuisine pour les sorties campings des mois de juillet et août.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le reversement de cette somme au bénéfice de la Commune de DOUDEVILLE.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent que cette somme soit allouée au centre de loisirs de Doudeville.

7) AGENDA DES MANIFESTATIONS :

- Jeu : « Trouvez la hauteur du sapin » du 6 au 31 décembre 2008, avec tirage au sort le 31 décembre à 12h00.
- Mercredi 17 décembre de 14h00 à 18h00 : Remise des colis de Noël et goûter organisé par le CCAS pour nos aînés, à la salle du Mont Criquet.
- Vendredi 19 décembre à 17h30 : apéritif dînatoire pour les employés communaux.
- Samedi 20 décembre : Passage du Père Noël en attelage.
- Dimanche 21 décembre à 15h30, concert de la chorale de Doudeville Accueil à l'église de Doudeville.
- Vœux de la Municipalité, le vendredi 9 janvier à 19h00, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

8) QUESTIONS DIVERSES :

M. LOSSON précise qu'il a eu connaissance d'éléments nouveaux concernant le souhait des Syndicats intercommunaux de ne pas intégrer les locaux du premier étage de l'Hôtel de Ville : l'absence de ventilation dans les bureaux et la proximité des arrêts de cars à l'école BRETON.

M. ORANGE informe les membres du Conseil Municipal que la mise en eau de la station d'épuration a provoqué un excès de mousse, normal pour une première utilisation.

De plus, un important flux d'eau inonde le terrain en contrebas de la zone d'infiltration, l'entreprise SADE étudie les différentes solutions pour remédier à ce dysfonctionnement.

M. FORTIN réclame les comptes rendus des Conseils Communautaires pour diffusion aux membres du Conseil Municipal.

M. PERCHE précise que le terrassement pour l'implantation de l'entreprise CASTEELS est en cours.

M. GEMEY s'interroge sur l'évolution du dossier VEOLIA.

M. DURECU répond qu'il attend toujours les compléments d'informations demandés à VEOLIA et une réponse du Syndicat d'Héricourt pour la mise en place d'une convention.

M. DURECU donne la parole à la salle.

M. MERIT évoque les points suivants :

- **Emplacement extérieur des containers de la déchetterie intercommunale : dépôt sauvage d'ordures**
- **Eclairage extérieur du restaurant scolaire**
- **Traçage du stationnement rue Cacheleu**
- **Notification du changement de vitesse rue Cacheleu**

MM. DURECU et ORANGE répondent que ces différents points sont d'ores et déjà en cours de traitement.

M. DURECU informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine commission des finances se tiendra le lundi 19 janvier à 18 H en mairie.

9) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - LOTISSEMENT BOIS BAUCHER :

Voici le détail financier proposé par IAM Conseil :

Dépense totale TTC : 27 292.72 €

Dépense totale HT : 22 820,00 €

Dépense subventionnable HT : 22 620.00 €

Subvention du SDE au taux de 40% : 9 048.00 €

Participation communale HT : 13 772.00 €

TVA préfinancée par la commune : 4 472.72 €

Participation communale TTC : 18 244.72 €

TVA à préfinancer par la commune : 4 472.72 €

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour l'inscription de cette opération au programme du SMERG.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donnent leur accord pour l'inscription de cette opération au programme du SMERG.

10) CLOTURE DU BUDGET CLOS DES MOTTES :

Suite aux prescriptions de la chambre régionale des comptes, le budget « Clos des mottes » doit être cloturé et réintégré au budget principal. L'unique terrain à vendre ne constitue pas un contenu assez conséquent pour assurer la pérennisation de ce budget.

Le Conseil Municipal doit voter la clôture et la réintégration dans le budget principal du budget « Clos des mottes ».

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, votent la clôture et la réintégration du budget « Clos des mottes » dans le budget principal au 31 décembre 2008.

11) BUDGET BOIS BAUCHER – DECISION MODIFICATIVE :

La Trésorerie de Doudeville nous demande de passer les décisions modificatives suivantes afin de régulariser les écritures de stock :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	608 Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement (D)		1 186 E
042	796 Transferts de charges financières (R)		1 186 E

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

12) OUVERTURE DE CREDITS – LEGS DE MADAME PRUNIER :

Suite au legs de Madame PRUNIER au profit de notre Commune, nous devons inscrire les sommes perçues sur l'exercice 2008.

La somme totale perçue en 2008 s'élève à 264 771.50 euros.

Nous n'avons pas de décompte définitif à ce jour concernant cette succession et il reste un reliquat à percevoir en 2009.

La Chambre Régionale des Comptes nous préconise d'inscrire ce montant intermédiaire dès l'année 2008.

Une ouverture de crédits est donc nécessaire pour réintégrer ces sommes :

Article		Ouverture
10251	Dons et legs en capital	264 771.50 €

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette ouverture de crédit.

13) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION D'INVESTISSEMENT:

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Opération	Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
209 AMENAGEMENT ESPACES	21	2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES (D)	3 309,00 E	
130 TRAVAUX BATIMENTS CO	21	2135- INSTAL.GENERALES AGENCEMETS AMENAGEMTS CONSTRUCTION (D)		3 309,00 E
137 ECLAIRAGE PUBLIC	23	2315 INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE (D)	18 555,00 E	
137 ECLAIRAGE PUBLIC	23	238 AVANCES ET ACOMPTEES VER SES SUR COM. IMMO. C (D)		18 555,00 E
215 MATERIEL ESPACES VER	21	21578 MAT.ET OUTIL.VOIRIE (D)	47 482,00 E	
215 MATERIEL ESPACES VER	21	21571 MATERIEL ROULANT (D)		47 482,00 E
224 TRAVAUX MAIRIE	23	2313 CONSTRUCTION (D)	5 263,00 E	
224 TRAVAUX MAIRIE	21	2184 MOBILIER (D)		5 263,00 E

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

14) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 011 :

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT (D)		79,11 E
	60612 ENERGIE - ELECTRICITE (D)		20 871,30 E

	60622 CARBURANTS (D)		1 363,52 E
	60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT (D)		493,03 E
	60633 FOURNITURES DE VOIRIE (D)		334,21 E
	6135 LOCATIONS MOBILIERES (D)		2 472,41 E
012	6413 PERSONNEL NON TITULAIRE (D)	25 613,58 E	

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

15) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 011 - BIS :

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	60623 ALIMENTATION (D)		4 922,34 E
	611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTR. (D)		4 716,98 E
	61523 ENTRETIEN DE VOIES ET RESEAUX (D)		2 444,55 E
	61558 ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES (D)		1 579,01 E
	6156 MAINTENANCE (D)		4 715,46 E
	616 PRIMES D'ASSURANCE (D)		8 738,43 E
	6184 VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION (D)		467,00 E
	6226 HONORAIRES (D)		170,81 E
	6228 REMUNER. INTERMEDIAIRES DIVERS (D)		762,68 E
	6262 FRAIS DE TELECOM. (D)		9 573,12 E
	62878 REMB. FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES (D)		5 390,69 E

	6353 IMPOTS INDIRECTS (D)		1 974,00 E
	60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN (D)	1 362,07 E	
012	6417 REMUNERATION DES APPR. (D)	2 634,00 E	
	6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE (D)	2 971,00 E	
	6454 COTISATION AUX ASSEDIC (D)	2 203,00 E	
	6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE (D)	1 426,00 E	
	6488 AUTRES CHARGES (D)	299,00 E	
65	6535 FRAIS DE FORMATION (D)	3 000,00 E	
	654 PERTES SUR CREANCES IRR ECOUVRABLES (D)	300,00 E	
	6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (D)	1 000,00 E	
67	67441 SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES (D)	30 260,00 E	

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

16) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION DE FONCTIONNEMENT – AUTRES CHAPITRES :

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
012	6336 COTISATIONS AU CNFPT ET AUTRES CENTRES (D)		1 245,00 E
	6411 PERSONNEL TITULAIRE (D)		8 600,00 E
	6451 COTISATIONS A L'URSSAF (D)		9 300,00 E
65	6531 INDEMNITÉS (D)		8 340,00 E

	6574 SUBV.FONCT. (PRIVE) - A UTRES ORGANISMES (D)		993,00 E
66	66111 INTERETS REGLES A L'ECHEANCE (D)		14 547,00 E
	6615 INTERETS DES C/COURANTS ET DEPOTS CREDITEURS (D)		8 454,00 E
012	6413 PERSONNEL NON TITULAIRE (D)	19 145,00 E	
	6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE (D)	8 340,00 E	
65	65736 SUBV.FONCT. - C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES (D)	993,00 E	
66	668 AUTRES CHARGES FINAN. (D)	14 547,00 E	
67	67441 SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES (D)	8 454,00 E	

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

La date de convocation du prochain Conseil Municipal a été fixée au jeudi 22 janvier 2009, à 18h30.